

PROCES DE L'ATTENTAT AVORTÉ DU THALYS DU 21 AOUT 2015 I UN VERDICT A LA HAUTEUR DES ATTENTES DES VICTIMES ET UNE JUSTICE INTRANSIGEANTE FACE AUX TERRORISTES AFFIRMES (OU APPAREMMENT REPENTIS)

mercredi 23 décembre 2020, par [Thémis](#)

Du 14 au 17 décembre 2020, la dernière semaine de ce procès majeur a été consacrée aux réquisitoires des Avocats Généraux (Ministère Public), puis aux plaidoiries des parties civiles suivies de celles de la défense, avant d'être clôturée par le jugement rendu par les magistrats de la Cour d'Assises spéciale de Paris.

Me BONNARD, avocate de la FENVAC, a regretté un « concert de déni » de la part des accusés, appelant à l'éducation pour lutter contre la sauvagerie. Tous les avocats de parties civiles se sont interrogés sur l'ignorance affirmée des accusés renvoyés devant la Cour, alors qu'une phrase sanglante reste dans les esprits, issue de la messagerie Facebook d'ABAAOUD : il faut « repeindre la vie en rouge »...

Me CASUBELO, avocat de l'AFVT (Association Française des Victimes du Terrorisme), a regretté que ceux qui affirment aujourd'hui s'être délivrés de l'emprise mortifère du groupe en prison ne se soient pas exprimés pendant leur incarcération sur les projets de la cellule Bruxelloise ayant planifié les attentats sanglants du 13 novembre 2015. Leur coopération aurait pu éviter le massacre de 130 personnes, trois mois après la tentative du Thalys.

Avec émotion, Maître VEIL, avocat représentant la société Thalys, en a appelé à la conscience de ceux qu'il désigne comme des lâches, à leur expliquer que « *nous vivons tous dans ma génération dans les angoisses que vous causez* » avec les conséquences que cela engendre "*par rapport à nos enfants, nos petits-enfants* ».

Les Avocats généraux ont ensuite pris la parole à deux voix, et ont requis la prison à perpétuité contre Ayoub El KHAZZANI. Ils ont déclaré que « peu de dossiers d'attentats permettent de juger les auteurs, et la présence d'Ayoub El KHAZZANI a suscité des espoirs de compréhension », tout en poursuivant : « *Mais l'intéressé n'est pas à la hauteur, il a refusé d'assumer (...), s'est enfermé dans une version fantaisiste.* ».

Ils ont par ailleurs affirmé la nécessité de ne "*jamais perdre de vue que cette procédure s'inscrit dans une campagne beaucoup plus large* », en mentionnant les attentats de Paris en novembre 2015, également coordonnés par Abdelhamid ABAAOUD, et ceux de Bruxelles en mars 2016. « *Pour nous, ce sont des dossiers différents, mais, pour les djihadistes, il s'agit de la même campagne* » lancée par l'État islamique depuis la Syrie.

Les avocats généraux ont conclu leurs réquisitions par des mots forts : « *Dans ce dossier, nous avons échappé au pire* », « *ce que nous n'oublions pas, c'est que le soir du 13 Novembre, quand nous comptons nos morts sur les trottoirs de Paris, vous cachiez la seule chose qui aurait pu empêcher ce massacre : la présence d'Abdelhamid ABAAOUD en Europe. Nous n'oublions pas et nous ne pardonnons pas.* »

La parole était ensuite aux avocats de la défense.

Maître BENDAVID, avocat de Redouane EL AMRANI, a affirmé que si son client avait connu les intentions d'ABAAOUD, il ne l'aurait jamais aidé. Il a continué en disant que ce "*migrant marocain*" ne voulait qu'une chose : "*être comme nous, rejoindre l'occident*".

Les conseils de Mohamed BAKKALI ont quant à eux soutenu qu'il n'y avait aucun élément tangible qui puisse l'incriminer comme étant le chauffeur d'ABAAOUD et de Ayoub El KHAZZANI. Les avocats de Mohamed BAKKALI ont demandé un acquittement tout en disant que leur client portait déjà sur lui "*le spectre macabre*" des attentats de Paris de 2015.

L'avocate de Bilal CHATRA, Me DORDILLY, a rappelé la personnalité singulière et le parcours difficile de son client et de plaider : « *Ce qui fait notre honneur et notre dignité, c'est de refuser de porter sur lui le regard qu'il a voulu porter sur nous* ».

L'avocate d'Ayoub El-KHAZZANI, Me MAUGER-POLIAK, a conclu cette journée en mettant l'accent sur la manipulation opérée par ABAAOUD sur son client qui a, selon elle, compris les choses en montant dans le train et qui s'est laissé intercepté volontairement. Elle a demandé à la Cour de ne pas le condamner à la perpétuité, considérant qu'il n'avait été que de "*la chair à canon*".

Avant de rendre son jugement, le Président de la Cour a laissé aux accusés la possibilité de prononcer leurs derniers mots. Ayoub El-KHAZZANI a remercié la Cour de l'avoir entendu, et déclaré que, s'il avait été dans d'autres pays, "*personne n'entendrait (sa) parole car ce (qu'il) a fait est très grave*" (...). Il a ensuite poursuivi : "*j'ai honte du fond du cœur. Pour les victimes que j'ai agressées gratuitement, je regrette*" (...) *ça me déchire, j'ai fait du mal gratuitement. Désolé du fond du cœur*".

Le délibéré, qui a clos ce procès, est tombé comme un couperet : Ayoub EL KAZZANI (chefs d'accusation) : réclusion criminelle à perpétuité avec 22 ans de sûreté ;

Bilal CHATRA (chefs d'accusation) : 27 années de réclusion criminelle, avec deux tiers de sûreté ;

Mohamed BAKKALI (chefs d'accusation) : 25 ans de réclusion criminelle, avec deux tiers de sûreté ;

El Amrani EZZERRIFI (chefs d'accusation) : 7 ans d'emprisonnement ;

Tous ont également été condamnés à une interdiction définitive du territoire français ainsi que l'inscription au FIJAIT (Fichiers des auteurs d'infractions terroristes). Par ailleurs, la qualification d'association de malfaiteurs terroristes a également été reconnue à tous les accusés.

Au terme d'un procès complet s'étant déroulé dans une relative sérénité et malgré les questionnements qui subsistent, la FENVAC se félicite de ce verdict exemplaire à la hauteur des espérances des victimes et des associations de victimes pour qui la justice semble avoir été rendue.

Si aucune victime décédée n'est heureusement à déplorer dans cette attaque, la condamnation des protagonistes marque la reconnaissance des traumatismes causés aux passagers présents ainsi qu'à l'ensemble des victimes du terrorisme visée par des entreprises terroristes déterminées jusqu'à ce que la justice puisse y mettre un terme.

Retrouvez l'intégralité des débats via les comptes-rendus rédigés par notre équipe.